

Notice d'utilisation

Détecteurs conventionnels Gamme 3000

		Pages
réf. 30246		
réf. 30247 réf. 30248 réf. 30249		
réf. 30250		
réf. 30255 réf. 30257		
	1	Introduction 2
	2	Emplacement 2
	3	Installation, raccordement 3
	4	Fonctionnement, contrôle, essai 3
	5	Caractéristiques techniques 3
	6	Maintenance, entretien 4

Socle de détecteur simple contact

réf. 30255

Socle de détecteur double contact

réf. 30257

Détecteur optique standard DOF S3000

réf. 30246

Détecteur thermovélocimétrique standard DTV S3000

réf. 30247

Détecteur thermostatique standard DTS77° S3000

réf. 30248

Détecteur thermostatique standard DTS90° S3000

réf. 30249

Détecteur combiné standard DMCF S3000

réf. 30250

EATON

Powering Business Worldwide

COOPER SÉCURITÉ SAS (Groupe EATON)
Parc Européen d'Entreprises II
Rue Beethoven - BP 10 184 - 63204 RIOM Cedex

Assistance Technique Téléphonique
0825 826 212 (0,15 € TTC/min)
Service Clients
0820 867 867 (0,118 € TTC/min)

ZNO1023400 F - 06/2015

Les caractéristiques indiquées dans le présent document peuvent être modifiées à tout moment pour des raisons techniques, normatives, réglementaires ou économiques. Elles ne constituent en aucun cas un engagement de Eaton.

1 INTRODUCTION

1.1 Généralités

Tous les détecteurs de la gamme 3000 se montent sur les socles NUG30255 et NUG30257.
Leur fixation s'effectue par verrouillage d'un quart de tour horaire.

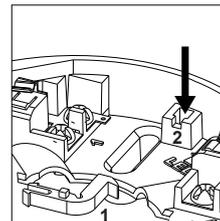
1.2 Protection antivol

Le socle est équipé d'une pièce permettant de prévenir le détecteur contre le vol sans outil.

- Pour verrouiller le socle, détacher la pièce 1 et la mettre dans le bloc 2.

Pour enlever le détecteur verrouillé de son socle, utiliser un outil adapté.

1. Positionner l'outil dans l'orifice se trouvant sur le devant du détecteur.
2. Maintenir l'outil dans l'orifice et tourner le détecteur d'un quart de tour antihoraire.



1.3 Description des détecteurs S3000

	Détecteur vélocimétrique DTV S3000	Détecteur thermostatique DTS77° S3000	Détecteur thermostatique DTS90° S3000	Détecteur optique de fumée DOF S3000	Détecteur combiné DMCF S3000
Description	<ul style="list-style-type: none"> – Sensible à une vitesse d'élévation de température donnée – Sensible à des élévations lentes de température (8°C/min) – Détecte également une température ambiante de 60°C – Adapté à des ambiances agressives (fumées, vapeur, gaz,...) et se substitue dans ce cas au détecteur optique. – Utilisable dans les parkings, cuisines, chaufferies, ateliers de stockage de produits chimiques,... 	<ul style="list-style-type: none"> – Détecte une température ambiante de 77°C – Adapté à des ambiances agressives (fumée, vapeur, gaz,...) et se substitue dans ce cas au détecteur optique – Utilisable dans les cuisines, locaux incinérateur,... 	<ul style="list-style-type: none"> – Détecte une température ambiante de 90°C – Adapté à des ambiances agressives (fumée, vapeur, gaz,...) et se substitue dans ce cas au détecteur optique – Utilisable dans les cuisines, locaux incinérateur,... 	<ul style="list-style-type: none"> – Convient pour déceler les feux dégagant une fumée contenant des particules visibles telles que celles obtenues par la combustion de câbles électriques – Utilisable dans les ateliers de soudure, circulation, chambres,... 	<ul style="list-style-type: none"> – Convient pour déceler les feux dégagant une fumée contenant des particules visibles telles que celles obtenues par la combustion de câbles électriques Grâce à son capteur de température « d'aide à la décision », le DMCF S3000 : <ul style="list-style-type: none"> – est adapté aux conditions d'utilisation plus sévères que le détecteur optique de fumée ; et – a une haute immunité aux déclenchements intempestifs dus aux conditions d'utilisation.
Conforme à la norme	EN54 partie 5, classe A2R	EN54 partie 5, classe B	EN54 partie 5, classe C	EN54 partie 7	EN54 parties 5 et 7
N° de certification NF	E2 080 A	E2 080 C	E2 080 B	L 046 A	M 010 A
N° de DoP	0832-CPD-1693	0832-CPD-1694	0832-CPD-1695	0832-CPD-1696	0832-CPD-1697
Date du certificat CE DPC	08 août 2011	08 août 2011	08 août 2011	08 août 2011	08 août 2011



2 EMPLACEMENT

Installer les détecteurs dans les locaux à surveiller, conformément aux dispositions réglementaires.

Lors de l'installation du détecteur, tenir compte des phénomènes susceptibles de perturber leur fonctionnement : source de chaleur, courant d'air, climatisation, chauffage, bouches d'extraction d'air...

Plus le local est haut, plus la surface surveillée est importante au détriment de la sensibilité. Augmenter alors la densité des détecteurs.

Installer, si possible, les détecteurs au point le plus haut du local sauf dans les cas suivants :

- Dans les combles mal isolés, une couche d'air chaud peut bloquer la progression verticale des gaz et fumées. Il faut donc installer les détecteurs éloignés de la toiture.

- Dans les toitures à fortes pentes, installer les détecteurs le long des rampants pour qu'ils soient bien dans le circuit d'ascension des gaz et fumées.

- Dans les locaux segmentés par des poutres, les détecteurs pourront être montés, selon la hauteur du local :
 - soit sur les poutres ;
 - soit dans les caissons.

Si les saillies de poutres sont importantes, installer les détecteurs dans les caissons.

- En présence de gaines de ventilation, de bouches de soufflage ou d'amenées d'air frais, installer les détecteurs à l'écart de ces courants d'air pour ne pas affecter leur efficacité.

– Pour plus de détails, voir les fascicules NFS 61-970 et NFS 61-932.

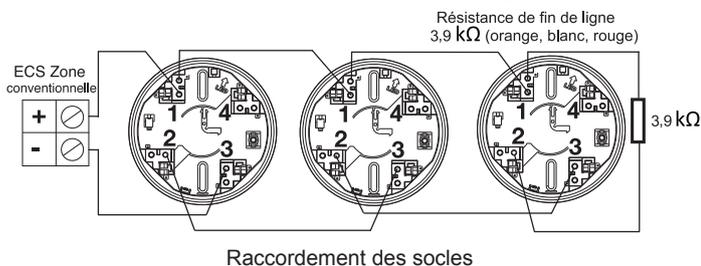
3 INSTALLATION, RACCORDEMENT

3.1 Raccordement des socles de détecteurs

Liaison :

- Le raccordement est réalisé par câble CR1 ou C2 1 paire 9/10^{ème} ou 8/10^{ème} sans écran.
- Longueur maximale de la liaison : 1000 m.

Note : La résistance de fin de ligne de 3,9 kΩ est livrée avec l'ECS. Elle doit être mise sur le dernier socle de la ligne.



Note : Raccorder au maximum 32 détecteurs ou déclencheurs manuels sur l'ensemble de la ligne. Voir fascicules NFS 61-970 et NFS 61-932.

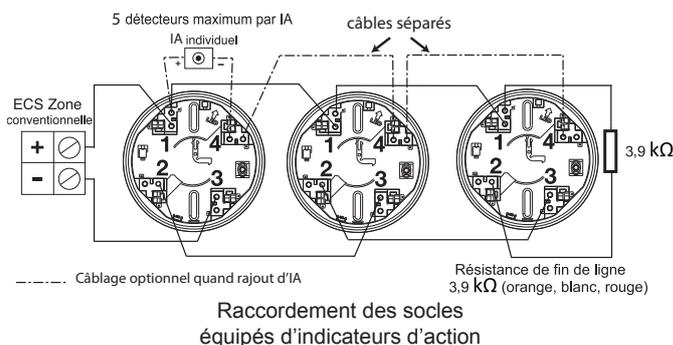
Note : Ne pas câbler en étoile. Câblage non certifié.

3.2 Raccordement des socles de détecteurs, équipés d'indicateurs d'action

Liaison :

- Le raccordement de la ligne de détection est réalisé par câble CR1 ou C2 1 paire 9/10^{ème} ou 8/10^{ème} sans écran.
- Longueur maximale de la liaison : 1000 m.
- Le raccordement de l'indicateur d'action est réalisé sur le socle de détecteur par câble CR1 ou C2 avec écran.

Note : La résistance de fin de ligne de 3,9 kΩ est livrée avec l'ECS. Elle doit être mise sur le dernier socle de la ligne.



Note : Raccorder au maximum 32 détecteurs ou déclencheurs manuels sur l'ensemble de la ligne. Voir fascicules NFS 61-970 et NFS 61-932.

Note : Ne pas câbler en étoile. Câblage non certifié.

4 FONCTIONNEMENT, CONTRÔLE, ESSAI

Essais des détecteurs

Faire déclencher chaque détecteur à l'aide d'une bombe aérosol ou d'un générateur de chaleur. Vérifier l'allumage de la led rouge du détecteur et la prise en compte de cette information par l'ECS. Voir la notice de l'ECS.

5 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Diamètre du socle

104 mm

	Détecteur vélocimétrique DTV S3000	Détecteur thermostatique DTS77° S3000	Détecteur thermostatique DTS90° S3000	Détecteur optique DOF S3000	Détecteur combiné DMCF S3000
Hauteur du détecteur avec le socle	55 mm	55 mm	55 mm	45 mm	55 mm
Tension de fonctionnement	15 à 30 Vcc	15 à 30 Vcc	15 à 30 Vcc	15 à 30 Vcc	15 à 30 Vcc
Consommation en veille	30 µA à 24 V	30 µA à 24 V	30 µA à 24 V	30 µA à 24 V	30 µA à 24 V
Consommation en alarme	28 mA à 24 V	28 mA à 24 V	28 mA à 24 V	28 mA à 24 V	28 mA à 24 V
Température de fonctionnement admissible	-10 °C à + 50 °C	-10 °C à + 50 °C	-10 °C à + 50 °C	-10 °C à + 50 °C	-10 °C à + 50 °C
Température de fonctionnement conseillée	-10 °C à + 45 °C	NR	NR	NR	NR
Humidité admissible	0 % à 95 % sans condensation	0 % à 95 % sans condensation	0 % à 95 % sans condensation	0 % à 95 % sans condensation	0 % à 95 % sans condensation
Sensibilité	60 °C ou lors d'élévations de 8 °C/min	77 °C	90 °C	NR	NR
Classe	Classe A2R	Classe BS	Classe CS	NR	Classe A2S

Note : Ne pas installer les détecteurs optiques DOF S3000 dans un local dont la température est inférieure à 0 °C et supérieure à 50 °C pendant de longues périodes. Risques de détections intempestives.

6 MAINTENANCE, ENTRETIEN

6.1 Rappels

Mettre l'ECS hors tension avant toutes manipulations telles que le démontage de l'ECS ou une intervention sur une ligne de détection. Déconnecter le secteur ou les batteries avant de retirer ou embrocher les connecteurs de raccordement. Si une longue période de non utilisation est prévue, mettre hors tension l'ECS.

6.3 Consignes d'exploitation

Le personnel de l'établissement doit être initié au fonctionnement du système d'alarme. L'exploitant doit s'assurer du bon fonctionnement du système d'alarme. L'exploitant de l'établissement doit faire effectuer sous sa responsabilité les remises en état le plus rapidement possible. L'exploitant doit disposer en permanence d'un stock de petites fournitures de rechange des modèles utilisés tels que : fusibles, vitres en cas de bris de glace,...

6.5 Recyclage

«Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques professionnels (DEEE Pro) ainsi que les accumulateurs au Nickel-Cadmium, au plomb ou Nickel-métal hydrure qui peuvent équiper ces produits, sont néfastes pour l'environnement et la santé humaine.» Ils doivent être collectés sélectivement, traités et recyclés.

La collecte, le traitement et le recyclage de DEEE Pro et accumulateurs incorporés, de Cooper Sécurité SAS (Groupe EATON), sont assurés gratuitement par Réylum.

Plus d'informations sur : www.reylum.com



6.2 Entretien

L'installation doit être maintenue en bon état de fonctionnement.

Cet entretien doit être assuré :

- soit par un technicien qualifié attaché à l'établissement ;
- soit par un professionnel qualifié ;
- soit par le constructeur de l'équipement ou son représentant.

Toutefois, les systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B doivent toujours faire l'objet d'un contrat d'entretien selon le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Dans tous les cas, le contrat passé avec les personnes physiques ou morales, ou les consignes données au technicien attaché à l'établissement, doivent préciser la périodicité des interventions et prévoir la réparation rapide ou l'échange des éléments défectueux. La preuve de l'existence de ce contrat ou des consignes écrites doit pouvoir être fournie et être transcrite sur le registre de sécurité.

6.4 Registre de sécurité

Véritable « carnet de santé » de l'installation, tenu par le chef d'établissement, le registre de sécurité doit comporter :

- la liste des personnes ayant à charge le service ;
- les consignes à tenir en cas d'incendie ;
- la liste du matériel d'entretien courant ;
- le contrat d'entretien (obligatoire pour les SSI de catégorie A et B) ;
- la date et les remarques des essais hebdomadaires et mensuels ainsi que les mesures prises pour remédier à d'éventuelles anomalies ;
- la date et les remarques effectuées par la commission de sécurité lors des visites périodiques ;
- la date et la nature des différents remaniements et transformations de l'installation ;
- le recyclage périodique des détecteurs automatiques ;
- etc.

6.6 Conditions générales de garantie

COOPER SÉCURITÉ SAS (Groupe EATON) garantit le bon fonctionnement de ses produits pendant une durée de deux ans (la date de fabrication faisant foi), aux conditions générales ci-dessous.

- Garantie totale pièces et main d'oeuvre.
- Tout produit défectueux sera retourné franco de port à COOPER SÉCURITÉ SAS (Groupe EATON) Parc Européen d'Entreprises II, Rue Beethoven, BP 10184, 63204 RIOM Cedex, FRANCE.

Les produits remplacés ou réparés au titre de la garantie seront réexpédiés franco de port.

La garantie est nulle :

1. en cas de transformation, modification ou réparation en dehors des ateliers COOPER SÉCURITÉ SAS (Groupe EATON) ;
2. si le non fonctionnement est dû à une mauvaise utilisation ou à un mauvais branchement.